

Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

03/02/2006

mis à jour le

31/01/2011

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal

3 Rue de Dublin 67300 SCHILTIGHEIM – Parcelle : 60/228

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit**

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation**

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé**

oui

non

Les risques naturels pris en compte sont :

Inondation

Crue torrentielle

Remontée de nappe

Avalanche

Mouvement de terrain

Sécheresse

Séisme

Cyclone

Volcan

Feux de forêt

autre

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé**

oui

non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit**

oui

non

* Les risques technologiques pris en compte sont :

Effet thermique

Effet de surpression

Effet toxique

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

	forte	moyenne	modérée	faible	très faible
zone 5	<input type="checkbox"/>	zone 4 <input type="checkbox"/>	zone 3 <input checked="" type="checkbox"/>	zone 2 <input type="checkbox"/>	zone 1 <input type="checkbox"/>

pièces jointes

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

- Copie de l'annexe cartographique à l'arrêté préfectoral du 03/02/2006 issue du Plan d'exposition aux risques d'inondation (PERI) de la CUS, valant PPR approuvé le 21/09/1993.
- Note sur le PPR inondation (remontée de nappe et submersion) prescrit le 17/01/2011 en révision du PERI de la CUS.
- Carte des zones de sismicité dans le Bas-Rhin.

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom

8. Acquéreur – Locataire Nom prénom

rayez la mention inutile

9. Date

à

le

10/03/2012

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département. En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix. [V de l'article 125-5 du code de l'environnement]

LOCALISATION DU BIEN IMMOBILIER CONCERNE

Département :
BAS RHIN

Commune :
SCHILTIGHEIM

Section : 60
Feuille : 000 60 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 23/02/2011
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : Lambert I

©2010 Ministère du budget, des comptes
publics et de la réforme de l'État

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ



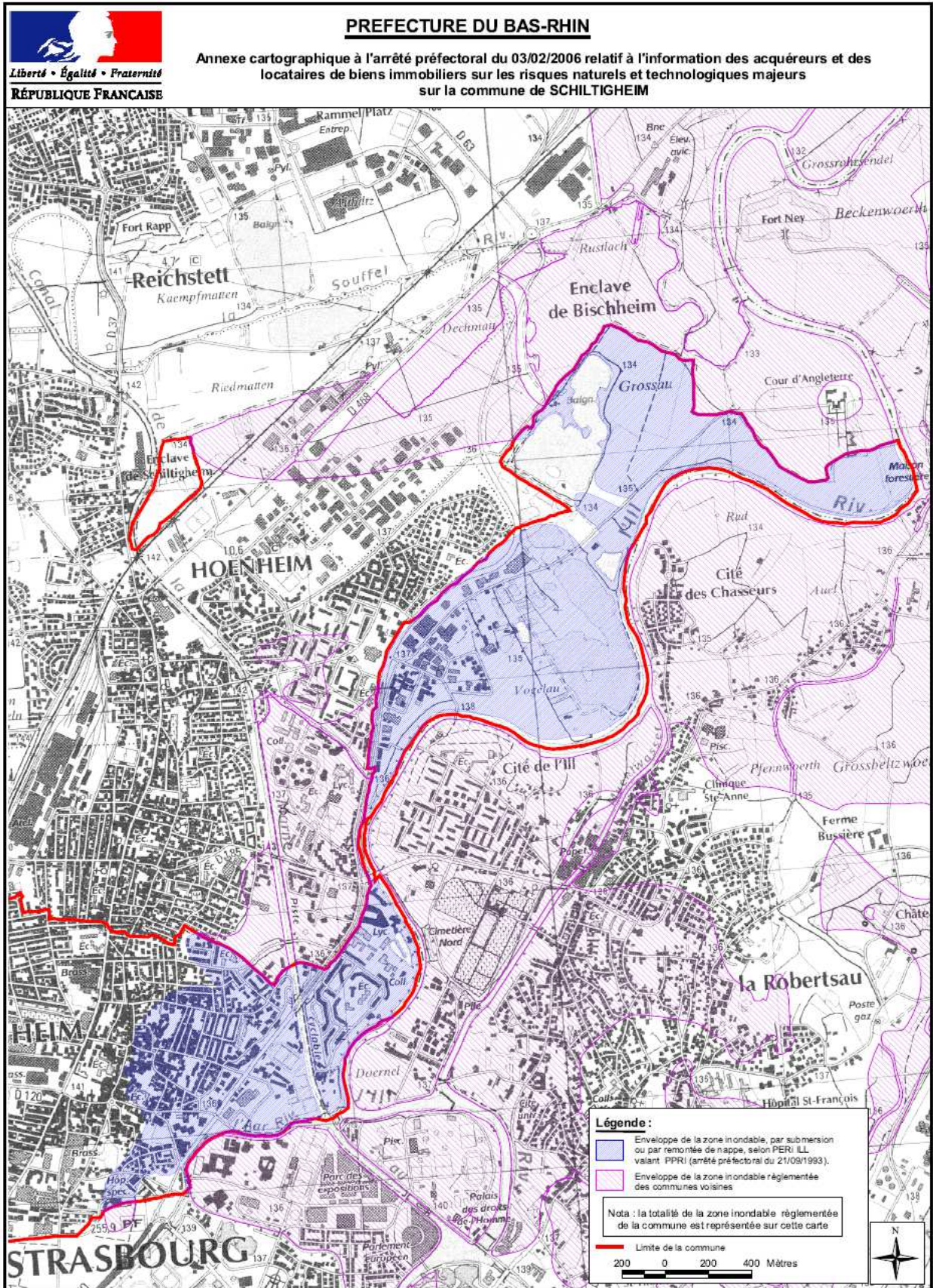
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SCHILTIGHEIM

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



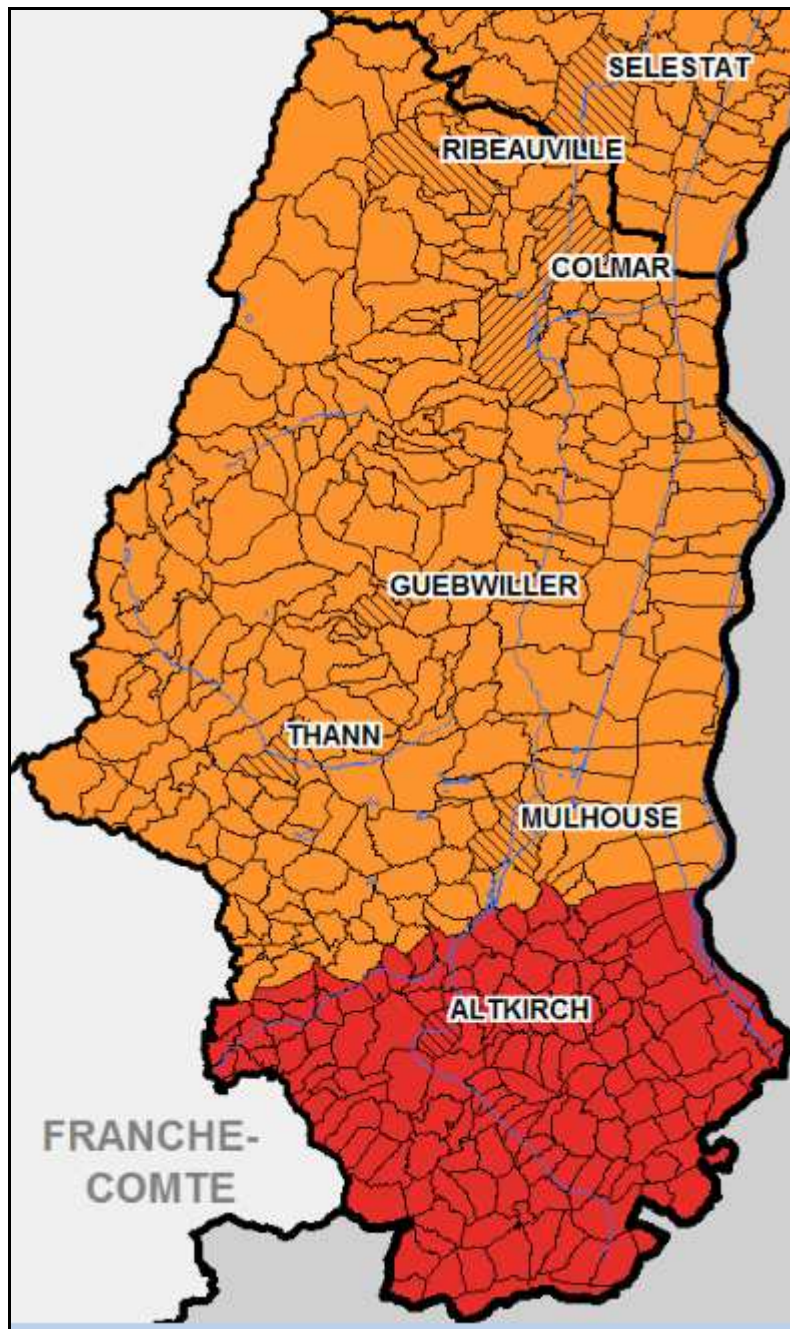
Localisation de la parcelle 60/228 sur le plan cadastral



Sur cette carte, le bien immobilier ne se situe donc pas en zones inondables (PPR approuvé).

Cependant, ce PPR a été prescrit pour révision sur toute la commune. Le zonage des risques d'inondation peut donc concerner tout bien à l'intérieur de ce périmètre de prescription. Sans plus d'informations sur ce périmètre, nous considérons par défaut qu'il concerne toute la commune. **Tout risque d'inondation ne peut donc être écarté pour le bien immobilier concerné.**

LE ZONAGE SISMIQUE ACTUELLEMENT EN VIGUEUR DANS LE BAS-RHIN



La commune de Schiltigheim se situe en zone III de sismicité modérée.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES INDEMNISES

**Ministère de l'Ecologie,
du Développement et de l'Aménagement Durables**

Préfecture de : **BAS-RHIN**

en application des articles **L 125-5 et R125-6 du Code de l'environnement**

Déclaration de sinistres indemnisés

Adresse de l'immeuble

3 Rue de Dublin
67300 SCHILTIGHEIM

Commune

SCHILTIGHEIM

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Arrêtés de reconnaissance de l'état de
catastrophes au profit de la commune

Cochez les cases **OUI** ou **NON**
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation
suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 14/05/1990	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 04/12/1990	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 24/12/1992	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 28/10/1994	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 18/07/1995	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 09/12/1996	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 29/12/1999	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire